



Travailler et CDD sans contrat

Par **yob357**, le **28/11/2019** à **15:52**

Bonjour

Une entreprise m'a fait attendre 1 mois avant de me dire qu'ils souhaitaient me prendre 3 mois en CDD avant de m'embaucher en CDI.

J'ai commencé à travailler lundi matin, à 9 h 00, la directrice m'a dit : "Vous êtes enregistré a l'URSAAF mais j'attends que ma comptable m'envoie le contrat".

Mercredi soir, 19 h 30, elle revient me voir en me disant : "Finalement ça n'ira pas, on ne vous garde pas car on préfère embaucher un apprenti, donc ne revenez pas demain et on verra comment faire pour vous remunérer vos 3 jours".

Seulement, je n'ai jamais rien signé donc, que faire, car ils ont profité de moi ?

Merci.

Par **morobar**, le **29/11/2019** à **08:42**

Bonjour,

Il faudrait en savoir un peu plus sur les écrits résultants de vos échanges préalables à l'embauche.

EN effet il est possible qu'en l'absence de signature sous 48 h (contrat CDD) le contrat soit requalifiable en CDI, mais s'il etait prévu une période d'essai, celle-ci demeure valide.

Par **AlainD67**, le **29/11/2019** à **12:46**

Bonjour,

L'employeur peut se prévaloir d'une période d'essai si aucun contrat n'a été signé?

Par **morobar**, le **30/11/2019** à **10:09**

Si une telle période était bien prévue avant l'embauche, pourquoi pas ?

La requalification d'un CDD en CDI sanctionne une erreur de formalisme souvent plus qu'une irrégularité surtout dans les PME sans structure RH.

Mais les écrits restent.